

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-05-125

**CREATION D'UNE
COMMISSION
INTERCOMMUNALE
« POLITIQUE ASSOCIATIVE »
ET DESIGNATION DES
MEMBRES**

**SEANCE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 33

votants : 42

**DATE DE CONVOCATION :
24 septembre 2020**

SECRETAIRE DE SEANCE

Alain BATTAGLIA

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans l'Eglise Saint Pierre de Senlis, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3 500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines), Président de séance
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame PIERA Pascale (Senlis)
- * Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)
- * Monsieur URVOY Patrice (Montépilloy) suppléant de Monsieur BLOT Laurent

Pouvoirs :

- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) à Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis) - excusé
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) - non excusé

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy) représenté par son suppléant Monsieur URVOY Patrice

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président propose de créer une Commission Intercommunale « Politique associative » chargée d'étudier les questions suivantes :

- Définition de la compétence et des critères d'intérêt communautaire ;
- Recensement des associations d'intérêt communautaire implantées sur le territoire ;
- Définition d'une éventuelle enveloppe budgétaire ;
- Etc.

Et propose la candidature de Madame Véronique LUDMANN en tant que Vice-présidente.

Monsieur le Président expose que la Commission Intercommunale « Politique associative » n'est soumise à aucune disposition légale ou réglementaire. Elle n'est pas obligatoire et peut être créée et, le cas échéant, dissoute, tout au long du mandat par le Conseil Communautaire. N'étant pas soumise aux mêmes dispositions que celles applicables aux Commissions thématiques, elle n'a pas à être composée de manière à respecter obligatoirement le pluralisme politique du Conseil Communautaire.

Elle ne pourra pas prendre de décision ayant une valeur juridique contraignante. Elle émet des simples avis ou formule des propositions. Il s'agit d'une instance de réflexion éventuellement préalable à la réunion d'une Commission, du Bureau et/ou du Conseil communautaire.

Elle est convoquée par le Président qui en est le **Président de droit**.

Pour permettre à cette Commission de travailler, il semble opportun de proposer au Conseil Communautaire de limiter le nombre de membres de cette Commission à **20 personnes maximum** et de la composer comme suit :

- Le ou la Vice-Président(e), en tant que membre de droit, ;
- 2 représentants par commune (hors Senlis), dont au moins un Conseiller Communautaire dans l'un des deux cas :
 - o 1 titulaire,
 - o 1 suppléant.
- 6 représentants (Senlis), dont 1 titulaire et 1 suppléant du groupe minoritaire :
 - o 3 titulaires,
 - o 3 suppléants.

Délibération

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-22, L.5211-1, L.5211-40-1 ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'une Commission Intercommunale « Politique associative » et d'en désigner les membres ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **APPROUVENT**, à l'unanimité, la création d'une Commission Intercommunale « Politique associative » ;
- **DESIGNENT**, à l'unanimité, Madame Véronique LUDMANN Vice-présidente de la Commission Intercommunale « Politique associative » ;
- **DESIGNENT**, à l'unanimité, en tant que membres de la Commission Intercommunale « Politique associative » :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Aumont en Halatte	Madame Martine DIVAY	Madame Christel JAUNET
Barbery	Monsieur Olivier KEMPF	Madame Françoise SOBCZYK
Brasseuse	Madame Aline DESCARTES	Madame Marie POURPLANQUE
Chamant	Madame Maureen COHEN	Monsieur Philippe CHARRIER
Courteuil	Madame Marie Hélène NOUGIER	Monsieur Dominique DORMEUIL
Fleurines	Madame Audrey ALLAIN	Madame Cécile GAUVILLE HERBET
Mont L'Evêque	Madame Michelle LOZANO	Monsieur Thomas PETIT PRE
Pontarmé	Monsieur Alain BATTAGLIA	Monsieur Gilles GRANZIERA
Raray	Madame Martine BELGUERRAS	Madame Virginie FRANCHET
Rully	Madame Viviane TONDELLIER	
Senlis	Madame Marie-Christine ROBERT	Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE
	Madame Véronique LUDMANN	Monsieur Sylvain LEFEVRE
	Madame Véronique PRUVOST BITAR	Madame Sophie REYNAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Guillaume MARECHAL
 Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise